

FNME CGT
BRANCHE ENERGIE ATOMIQUE
Coordination des syndicats **cg**t du **cea**

263, Rue de Paris
93516 MONTREUIL CEDEX

Paris, le 5 juin 2012

En préambule d'une réunion de négociation la CGT du CEA a fait la déclaration ci-dessous relative aux tracasseries qu'elle subit de la part de DRHRS du fait de la procédure de consultation du personnel sur les avantages familiaux :

« La CGT tient à protester avec véhémence contre l'attitude de la direction générale du CEA relayée par les directions de centre qui prend des mesures d'intimidation vis-à-vis des responsables des syndicats CGT des centres CEA. Ces mesures d'intimidation visent à entraver la consultation des salariés du CEA sur la validation ou pas par la CGT de l'accord relatif aux AVF. Aujourd'hui encore, DRHRS a fait intervenir les huissiers à Saclay et Cadarache afin d'interdire à la CGT de consulter le personnel.

Par cette consultation démocratique par vote à bulletins secrets qui concerne tout un chacun des salariés du CEA, la CGT estime être dans le mandat que lui a donné le personnel du CEA lors des élections d'avril 2010.

Les modalités d'organisation locales de la consultation visaient uniquement à connaître l'avis du personnel, prenant en compte les réalités de chaque centre. Dans le souci de ne pas perturber l'activité elles devaient se dérouler par la mise en place d'urnes aux cantines pendant le temps de repas.

*Cette consultation nationale n'a rien de terroriste, elle s'inscrit indéniablement dans la légalité de l'action syndicale. **Par le passé la CGT a procédé sur les centres CEA à de nombreuses consultations du personnel (ARTT, FLS, Intégration Gramat, accord PEM, Transfert thermo-hydraulique...) sans que les directions y fassent obstacle.***

Dans le même temps où au niveau gouvernemental on parle d'élargissement de la démocratie sociale, au CEA, entreprise publique, la direction s'ingénie à la restreindre. C'est vrai dans l'occurrence de cette consultation, c'est vrai dans le cadre des négociations en cours sur le dialogue social et les moyens syndicaux qui, par certaines dispositions visent à dresser des obstacles rendant plus difficile l'activité syndicale pour les militants, les élus et les mandatés. »

Si DRHRS a reconnu la pertinence et l'objectivité de la présentation du projet d'accord diffusée par la CGT au personnel, elle lui dénie le droit de consulter les salariés CEA sous le prétexte que les autres syndicats ne sont pas d'accord avec cette consultation qui selon elle « fausse les règles du jeu ».

Pour notre part, nous considérons que la CGT est souveraine dans ses décisions et qu'il n'est pas question d'abandonner cette démarche qui reçoit l'assentiment profond du personnel, les huissiers ont pu le constater !

La CGT reviendra sur cette question lors du Comité National du 13 juin présidé par l'Administrateur Général.